

AMNISTIE INTERNATIONALE

à l'attention des Médias

AI Index: AFR 31/005/2002 (Document Publique)
Nr du Service de Presse : 186
18 octobre 2002

Côte d'Ivoire : Un pays pris dans la tourmente depuis un mois

Published

Une délégation d'Amnesty International vient de rentrer d'une mission de dix jours à Abidjan, en Côte d'Ivoire où elle a pu enquêter sur certains événements intervenus depuis le soulèvement de certains groupes de militaires dans le nord du pays le 19 septembre 2002. La délégation a également pu s'entretenir avec le ministre de la Justice, M. Oulaï Siene.

«Les deux parties en conflit s'en sont pris notamment à des civils, soupçonnés d'être des partisans de l'autre camp, ce qui a provoqué le déplacement de dizaines de milliers de personnes, créant une crise humanitaire préoccupante», affirme aujourd'hui Amnesty International.

Beaucoup de ces personnes ont fui les zones occupées par les éléments militaires qui se sont soulevés contre le gouvernement, d'autres se sont retrouvés sans logis après la destruction de leurs habitations à Abidjan. Face à une situation qui peut déstabiliser toute la sous-région, les pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont envoyé une médiation en Côte d'Ivoire chargée de trouver une issue à la crise et qui est parvenue à obtenir un accord de cessez-le-feu, entré officiellement en vigueur, ce matin, vendredi 18 octobre 2002 à minuit.

Les informations recueillies par la délégation d'Amnesty International concernent à la fois les violations commises à Abidjan par les forces de sécurité et certaines des exactions commises par les forces se réclamant du groupe d'opposition armé qui contrôle une partie du territoire ivoirien, et qui depuis le 1 octobre 2002 s'est dénommé le Mouvement patriotique de la Côte d'Ivoire (MPCI).

Violations des droits humains commises par les forces de sécurité

L'exécution extrajudiciaire du général Gueï et de certains de ses proches (19 septembre 2002)

Le matin du 19 septembre 2002, le général Gueï a quitté son domicile pour se réfugier dans la cathédrale d'Abidjan mais ne pouvant y accéder, il s'est réfugié non loin de là où il a été retrouvé vers 7.00 heures du matin par des membres des forces de sécurité qui l'ont abattu.

Son épouse, Rose Gueï ainsi que d'autres proches qui s'étaient dissimulées non loin de leur domicile, ont été retrouvées par des membres des forces de sécurité vers 14.00 heures ce même jour. Rose Gueï a été giflée puis tuée et jetée dans un caniveau. Huit autres personnes dont l'aide de camp du général Gueï, le capitaine Fabien Coulibaly et Georges Kouassi, le chauffeur employé par la famille, qui

se trouvaient chez le général Gueï ce jour-là, ont été arrêtées vers 13.00 heures et emmenées dans des endroits différents où ils ont été abattus.

Autres exécutions extrajudiciaires

L'organisation a également enquêté les cas de six autres personnes, de nationalité étrangère, dont trois ressortissants burkinabè, tuées par les forces de l'ordre dans les jours qui ont suivi l'insurrection armée.

Les trois citoyens burkinabè, Yabré Sebre, Massé Haidou et Massé Ali ont été tués de manière extrajudiciaire, le 7 octobre 2002 à la Riviera Palmeraie, un quartier d'Abidjan. Un témoin visuel a précisé :

«Le lundi 7 octobre, vers 19.00 heures, des gendarmes ont demandé à ces trois personnes de présenter leur carte d'identité, puis ils leur ont pris leur argent. Ils leur ont ensuite demandé de se coucher par terre sur le ventre. Un des gendarmes a pris son fusil, les Burkinabè ont imploré le pardon, les deux autres gendarmes ont tenté de dissuader leur collègue de tirer, mais sans succès. Deux d'entre eux sont morts sur le coup, le troisième est mort le lendemain. Ils ont été enterrés le jeudi 10 octobre.»

Arrestations arbitraires et détentions au secret

En dépit de l'accord donné par le ministre de la Justice, l'accès aux personnes détenues au secret depuis le 19 septembre 2002 a été refusé à la délégation d'Amnesty International. Selon le procureur de la république, le nombre de ces personnes détenues s'élèverait à 59 personnes y compris Aly Keita, porte-parole adjoint du *Rassemblement des républicains* (RDR).

«Ces détentions au secret sont très inquiétantes car elles peuvent favoriser le recours à la torture et aux mauvais traitements. Nous demandons instamment aux autorités d'accorder aux détenus un accès à leurs familles, à leurs avocats et à des soins médicaux, si nécessaire. Les personnes à l'encontre desquelles aucune charge précise ne peut être apportée doivent être libérées immédiatement», précise aujourd'hui Amnesty International.

Destructions de logements et racket par les forces de sécurité

Dans les jours qui ont suivi le déclenchement de cette crise, les forces de sécurité ont décidé de détruire plusieurs bidonvilles et maisons précaires habitées par des Ivoiriens et des membres de communautés étrangères originaires de pays de la sous-région en affirmant que ces quartiers pauvres *«abritaient des assaillants»*. Ces destructions de maisons ont provoqué le déplacement de milliers de personnes qui se sont retrouvées sans abri.

«Ces événements se sont déroulés dans une atmosphère de nationalisme exacerbé, relayé par certains médias dont la radio-télévision d'Etat. Cette ambiance a pu inciter des civils et des militaires à s'en prendre à des populations étrangères, principalement des Burkinabè», précise aujourd'hui Amnesty International.

La délégation d'Amnesty International a recueilli le témoignage d'une cinquantaine de personnes vivant dans différents quartiers dont les maisons ont été détruites et qui ont été dépouillées de leurs biens par les forces de l'ordre.

Certains témoins ont fait état de violences physiques commises par les forces de l'ordre.

Un réfugié sierra-léonais a raconté :

«Les gendarmes sont venus vers 15.00 le 19 septembre. Ils ont dit que les personnes qui

avaient attaqué la gendarmerie d'Agban étaient passées par là et ils nous ont ordonné de partir immédiatement. Certains d'entre nous ont été frappés, d'autres ont été contraints de se coucher par terre puis les gendarmes leur ont tiré entre les jambes. Les gendarmes nous ont demandé de l'argent et quand les gens disaient qu'ils n'en avaient pas, ils étaient frappés. Ensuite, les gendarmes ont jeté des grenades en direction des maisons qui ont pris feu. J'ai dormi dans une église et le jour suivant, je me suis rendu au HCR, je continue à avoir peur et aimerait retourner en Sierra Leone.»

Dans un discours radiotélévisé, le président Gbagbo a ordonné, le 8 octobre 2002, que cessent les destructions des bidonvilles et le Chef de l'Etat a appelé à l'arrêt des attaques contre les étrangers en précisant : *«Je veux dire aux Ivoiriens que les étrangers ne sont pas notre problème aujourd'hui... Notre combat est un combat pour libérer notre pays... Ne vous attaquez pas aux étrangers. Ne vous trompez pas de combat.»* En dépit de ce discours apaisant, les forces de sécurité ont continué à effectuer des descentes dans certains quartiers déshérités et à intimider et racketter les personnes qui y vivaient.

Interpellation de défenseurs de droits humains et intimidation de journalistes

Le 13 octobre 2002, un des membres de la délégation d'Amnesty International a été interpellé par des membres des forces de l'ordre à Haoussa Bougou, un quartier d'Abidjan en compagnie d'un membre du *Mouvement ivoirien des droits de l'homme* (MIDH). Au moment de leur arrestation, ces deux défenseurs des droits humains s'entretenaient avec des femmes dont les maisons avaient été rasées les jours précédents. Toutes ces personnes ont été conduites à la préfecture centrale et ont été libérées, une heure après, à la suite de l'intervention du ministre ivoirien de la Justice.

Amnesty International s'inquiète également du harcèlement dont sont victimes des journalistes ivoiriens et étrangers qui ont reçu des menaces de mort et dont certains ont été brièvement interpellés.

«Amnesty International proteste contre l'interpellation de ces défenseurs des droits humains, de ces journalistes et des victimes de violations qui osent témoigner et rappelle avec fermeté qu'il appartient aux autorités de veiller à la protection de ces personnes », précise aujourd'hui l'organisation.

Exactions commises par le groupes armés d'opposition

La délégation d'Amnesty International n'a pu se rendre dans les zones tenues par les forces se réclamant du MPCl. Elle a cependant recueilli des informations sur plusieurs exactions commises par ces troupes, notamment des exécutions sommaires de membres des forces de sécurité et d'autres personnes soupçonnées d'être des partisans du gouvernement, des enlèvements de plusieurs personnes ainsi que des enrôlements de jeunes gens.

Assassinats délibérés et arbitraires

Des informations parvenues à Amnesty International indiquent que de nombreuses personnes, membres des forces de sécurité, trouvées « en tenue » alors qu'elles ne combattaient pas ont été froidement abattues par les forces du MPCl.

Un témoin visuel a raconté à Amnesty International :

«Le mardi 8 octobre, un militaire, appelé N'Da, a été tué chez lui, dans le quartier de Broukro, à Bouaké alors qu'il se cachait chez lui. Il n'était pas en tenue militaire et avait été dénoncé.»

Amnesty International a également obtenu confirmation que les forces occupant Bouaké ont incité la population à dénoncer toute personne considérée comme des responsables militaires ou des

sympathisants du gouvernement. Plusieurs de ces personnes auraient été purement et simplement abattues.

Plusieurs informations concordantes indiquent également que plusieurs personnes désignées comme des « voleurs » ont été abattues à Bouaké.

Usage excessif de la force

Le mardi 8 octobre 2002, après que des nouvelles ont fait état de l'entrée à Bouaké des forces gouvernementales, des habitants dont des jeunes ont manifesté leur joie dans les rues en organisant une marche. Cette manifestation pacifique a été interrompue par des coups de feu tirés de manière aveugle sur la foule par les forces du MPCl.

« *Cet usage excessif de la force contre des manifestants pacifiques est contraire à toutes les normes internationales en la matière* », affirme Amnesty International.

Détentions au secret

Amnesty International s'inquiète également du sort de dizaines de personnes dont des membres des forces de sécurité qui ont été arrêtées notamment à Bouaké et dont on est sans nouvelles.

« *Une telle détention au secret favorise la torture et les mauvais traitements et il est essentiel que ces personnes détenues aient accès à des organismes de défense des droits humains* », précise l'organisation.

Enrôlements de jeunes gens y compris des mineurs

Des témoins contactés par Amnesty International ont affirmé avoir vu de jeunes gens âgés de quatorze ans et maniant avec difficulté des armes.

« *Amnesty International s'inquiète particulièrement de ce phénomène d'enrôlements de jeunes gens, qui transforment des mineurs en enfants soldats, ce qui est contraire à toutes les normes internationales en la matière* », affirme aujourd'hui Amnesty International

Enlèvements de civils

Plusieurs personnes y compris le ministre ivoirien des Sports, François Amichia ont été retenus plusieurs jours par les forces se réclamant du MPCl.

Amnesty International a rencontré Christophe Koffi, correspondant de l'AFP qui a été retenu à Korhogo près d'une semaine. Le président de la *Ligue ivoirienne des droits de l'Homme* (LIDHO), Martin Bléou, qui se trouvait à Bouaké au moment où la ville a été prise par les forces se réclamant du MPCl, a été retenu par la force durant quelques heures.

Conclusion

Toutes ces exactions commises de part et d'autre notamment à l'encontre de civils identifiés de manière arbitraire comme des opposants en raison de leur origine ou de leur sympathies politiques supposées indiquent le degré de violence qui touche actuellement la Côte d'Ivoire.

Amnesty International lance un appel pressant aux deux parties pour que cessent les exécutions sommaires, les arrestations arbitraires et détentions au secret. Elle demande aux deux parties de protéger les civils et notamment les défenseurs des droits humains, les journalistes et les victimes d'exactions en rappelant les obligations de l'article 3 commun aux Conventions de Genève qui précisent

que les personnes faites prisonnières ou qui ne sont plus en état de combattre doivent être traitées avec humanité. L'organisation rappelle également que les normes internationales interdisent le recrutement forcé en particulier des mineurs dans les troupes de combat.

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW. web: <http://www.amnesty.org>

For latest human rights news view <http://news.amnesty.org>